



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union - Discipline – Travail

-----

SEMINAIRE DE FORMATION DES ACTEURS DES MARCHES PUBLICS DANS LE CADRE  
DU PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS DE CONTRÔLE DE  
CÔTE D'IVOIRE

Thème : « **Renforcement des capacités des acteurs des marchés publics en matière de  
lutte contre la corruption** »

Date : du mardi 8 au jeudi 10 juin 2021

Lieu : Abidjan-Plateau, SEEN HOTEL

**RAPPORT GENERAL**

----- Juin 2021 -----

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui au renforcement des institutions de Contrôle de la Côte d'Ivoire (PACC), s'est tenu du mardi 8 au jeudi 10 juin 2021, à SEEN Hôtel à Abidjan-Plateau, un séminaire de formation organisé par Expertise France au profit des agents de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et des Cellules de passation des marchés publics sur le thème : « **Renforcement des capacités des acteurs des marchés publics en matière de lutte contre la corruption** ».

Ont pris part à ce séminaire, trente (30) participants dont vingt-deux (22) de l'ANRMP, quatre (04) de la DGMP et quatre (04) des Cellules de passation, soit un taux de participation de 100%.

Les travaux du séminaire qui se sont déroulés dans le strict respect des mesures barrières contre la COVID 19, se sont articulés autour des grands axes suivants :

1. cérémonie d'ouverture ;
2. déroulement des travaux ;
3. cérémonie de clôture.

## **I. CEREMONIE D'OUVERTURE**

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le mot de bienvenue de Monsieur Laurent ONGUENE, Coordonnateur du Projet d'Appui au renforcement des institutions de Contrôle de Côte d'Ivoire (PACC) et des allocutions de Monsieur Luca FERRONI, représentant de la Délégation de l'Union Européenne (UE) et de Monsieur COULIBALY Yacouba Pénagnaba, Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP, suivie de la photo de famille.

Dans son propos, Monsieur Laurent ONGUENE a rappelé l'objectif principal du projet qui vise l'appui à l'opérationnalisation des structures de contrôle interne et externe pour une grande efficacité des recettes et dépenses publiques ainsi qu'une meilleure transparence et redevabilité dans la gestion des finances publiques vis à vis des citoyens.

Poursuivant, Monsieur le Coordonnateur a relevé que les activités du projet portent sur l'assistance technique aux institutions chargées du contrôle interne, du contrôle externe et de la lutte contre la corruption, à travers l'élaboration d'outils et guides méthodologiques en vue d'améliorer les contrôles à mener et la formation des équipes.

Il a également énuméré les composantes du projet qui sont l'appui à l'opérationnalisation du dispositif du contrôle et de l'audit interne, le renforcement des capacités de contrôle externe et du dispositif de lutte contre la corruption.

A la suite du Coordonnateur du PACC, Monsieur Luca FERRONI, représentant de l'UE s'est dit heureux du niveau de coopération entre l'ANRMP et l'UE.

En outre, il a fait savoir que la thématique constitue le cœur pour assurer une bonne gouvernance, d'autant plus qu'elle permettra le renforcement des capacités sur les outils de détection de la fraude dans la passation des marchés publics.

Prenant la parole, Monsieur COULIBALY, Président du Conseil de Régulation s'est appesanti sur l'intérêt que revêt cette formation pour les structures qui interviennent dans les phases de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics.

Il a fait remarquer que les opérations liées aux marchés publics sont fragiles et comportent des risques susceptibles de décrédibiliser les institutions en charge desdites opérations, si ces tâches ne sont pas exécutées sous le sceau de la transparence et de l'équité.

A cet effet, il a demandé aux participants une attention soutenue à cette session de formation, pour être mieux outillés et mettre à profit les acquis dans l'accomplissement des tâches qui leurs sont assignées.

Il a ensuite adressé ses remerciements aux formateurs qui soucieux de l'importance du système de la commande publique dans le développement de l'économie d'un pays ont accepté de partager leurs expériences.

Monsieur COULIBALY a terminé ses propos en rappelant que la question de la transparence et mise en concurrence dans les marchés publics est un engagement politique pris par le Président de la République lors de sa prestation de serment. Cet engagement est matérialisé par la création du ministère de la promotion de la bonne gouvernance, du renforcement des capacités et de lutte contre la corruption.

Il a donc exhorté chaque acteur des marchés publics à s'inscrire dans cette optique en vue de faire du système ivoirien des marchés publics, un système transparent et crédible.

## **II. DEROULEMENT DES TRAVAUX**

La formation a été coanimée par deux experts référents, praticiens dans ce domaine ayant participé à de nombreux contrôles en France et à l'Etranger (Tunisie, Maroc, Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar...) que sont Messieurs Jean-Pierre GUINE et Hervé TORO.

Les thèmes abordés au cours des trois jours de formation ont porté sur les points suivants :

1. points de réflexion et préalables fondamentaux ;
2. quelques définitions ;
3. typologie de la corruption dans les marchés publics.

### **Partie 1 : Points de réflexion et préalables fondamentaux**

Après un tour de table qui a permis aux participants d'exprimer leurs attentes relatives à la formation, les formateurs ont articulé leur présentation autour de deux (02) parties, à savoir les points de réflexion de la formation et quelques définitions.

Au titre des points de réflexion, plusieurs axes ont été indiqués, qui devraient permettre au terme de la formation de connaître les différentes possibilités de fraude dans le cadre de la commande publique.

### **Partie 2 : Quelques définitions**

Au titre des définitions, les formateurs ont abordé les termes généraux des marchés publics, en mettant l'accent sur :

- l'utilité de la prise en compte de certains types de prestations intellectuelles tel que la conception des logiciels dans le cadre de la maîtrise d'œuvre ;
- la nécessité de faire la distinction entre la personne morale (l'autorité contractante) et la personne physique (personne responsable des marchés) ;
- les sujétions imprévues qui sont des difficultés matérielles rencontrées en cours d'exécution d'un marché public présentant un caractère exceptionnel, imprévisible lors de la passation du marché et dont la cause est extérieure aux parties ;
- la particularité des marchés industriels qui constituent un type de marché spécifique dans certains pays tels que la France ;
- le fait déterminant dans la corruption et la fraude, à savoir : l'opportunité, la pression ou le besoin et la rationalisation (triangle de Cressey) ;
- la maîtrise des éléments indispensables du marché à savoir, le prix, l'objet et l'invitation des parties ;

- la corruption qui peut être active ou passive et prendre la forme de « dessous de table », « pot de vin », favoritisme, concussion, distorsion de la concurrence dans les marchés publics. La notion de conflit d'intérêts est déterminante dans la corruption.

### **Partie 3 : Typologie des fraudes**

Relativement à la typologie des fraudes, Messieurs GUINE et TORO ont abordé les différents types de fraudes pouvant exister dans le domaine des marchés publics.

A cet effet, les formateurs ont expliqué qu'il existe deux (02) logiques pour le fraudeur à savoir :

- éviter l'appel d'offres ouvert par la scission qui est la fragmentation du besoin en plusieurs petits contrats pour échapper aux seuils, ou par la réduction, voire l'absence de consultation de manière abusive et délibérée, créant l'impossibilité de procéder à l'appel d'offres ;
- frauder le marché, lorsqu'il est impossible d'éviter l'appel d'offres, par différentes manœuvres pouvant se situer à toutes les étapes de passation depuis la définition des besoins jusqu'au solde des comptes et paiements et même à l'étape des recours et contentieux. Sur ce point, les formateurs ont relevé plusieurs éléments d'alerte à surveiller à chacune des étapes de la passation des marchés.

En appui des deux (02) éléments évoqués, des échanges d'expérience ainsi que la projection d'une vidéo ont permis aux participants et formateurs une approche plus détaillée de la notion de fraude en fonction des étapes de la passation du marché. Il s'agit entre autres, des informations fausses ou tronquées, de la surestimation des avantages, de la sous-estimation des coûts et du contrôle défaillant, etc.

- **Synthèse des échanges**

Au terme des échanges, les points suivants ont été retenus :

- former les acteurs du circuit de paiement sur les outils de détection de fraude ;
- surveiller les points d'alerte relatifs à l'expression des besoins, à la définition de l'objet du marché, au choix de la procédure de mise en concurrence et aux délais de présentation des candidatures et des offres ;
- limiter la circulation de l'argent liquide ;
- contrôler le patrimoine des acteurs des marchés publics.

### **III. CEREMONIE DE CLOTURE**

La cérémonie de clôture a été marquée par la lecture du rapport général du séminaire par Madame ZEYA Marie-Paule, Chargée d'Etudes à l'ANRMP, le mot de fin de Monsieur Hervé TORO, Expert référent et l'allocution de clôture de Monsieur le Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP.

Monsieur TORO s'est félicité de l'intérêt et de la qualité des participants, ainsi que de la richesse des échanges qui ont permis un renforcement mutuel des connaissances des formateurs et des cibles en matière de fraude et de corruption dans le cadre des marchés publics.

Il a remercié l'ensemble des parties prenantes pour la tenue de cette formation enrichissante à la lumière de la diversité des expériences.

A la suite de Monsieur TORO, le Président du Conseil de Conseil de Régulation de l'ANRMP a salué les formateurs et les a remerciés pour leur disponibilité et leur expertise mise au profit des participants.

Monsieur COULIBALY a relevé que ce séminaire est une belle opportunité qui touche le cœur du métier de la commande publique, en dehors de nos habitudes professionnelles.

Ainsi, ces trois (03) jours de travaux ont permis de nombreux acquis pour l'ANRMP et la DGMP en termes de régulation et de contrôle, mais surtout pour les Cellules de passation des marchés publics qui sont la porte d'entrée du processus de passation. Ce qui permettra à ces structures d'être mieux outillées grâce aux moyens préventifs définis lors cette formation pour éradiquer la corruption et la fraude dans les marchés publics.

A cet effet, il a instruit l'ANRMP de se rapprocher des experts formateurs en vue de la mise à disposition des outils de détection de fraude et de corruption annoncés à l'entame de la formation.

Poursuivant, le Président du Conseil de Régulation a invité les structures présentes à s'approprier les connaissances acquises au cours de cette session de renforcement des capacités, afin de formuler des propositions pour réviser la réglementation des marchés publics en vue de pallier aux insuffisances constatées.

Monsieur COULIBALY a clos son propos en réitérant ses remerciements à Expertise France et au PACC pour cette initiative heureuse ainsi qu'à l'ensemble des participants, avant de déclarer clos les travaux du séminaire.

**Fait à Abidjan, le 10 juin 2021**

**Le séminaire**